Mercredi 27 mars 2019

P8_TA(2019)0297

Produits pouvant bénéficier d'une exonération ou d'une réduction de l'octroi de mer *

Résolution législative du Parlement européen du 27 mars 2019 sur la proposition de décision du Conseil modifiant la décision n° 940/2014/UE en ce qui concerne les produits pouvant bénéficier d'une exonération ou d'une réduction de l'octroi de mer (COM(2018)0825 — C8-0034/2019 — 2018/0417(CNS))

(Procédure législative spéciale — consultation)

(2021/C 108/34)

Le Parlement européen,

- vu la proposition de la Commission au Conseil (COM(2018)0825),
- vu l'article 349 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, conformément auquel il a été consulté par le Conseil (C8-0034/2019),
- vu l'article 78 quater de son règlement intérieur,
- vu le rapport de la commission du développement régional (A8-0112/2019),
- 1. approuve la proposition de la Commission;
- 2. invite le Conseil, s'il entend s'écarter du texte approuvé par le Parlement, à en informer celui-ci;
- 3. demande au Conseil de le consulter à nouveau s'il entend modifier de manière substantielle le texte approuvé par le Parlement;
- 4. charge son Président de transmettre la position du Parlement au Conseil, à la Commission ainsi qu'aux parlements nationaux.